



Jardin de la photographie 6ème édition

Parc Bardi – Avenue Pierre de Coubertin – 84270 Vedène

[Facebook. Au Jardin de la PHOTOGRAPHIE](#)

SAMEDI 16 MAI 2026 de 10 h à 18 h

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Le Collectif du Jardin de la Photographie organise un concours photo ouvert à tous les photographes PROFESSIONNELS ET AMATEURS à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1 - THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème « *L'EAU, SOURCE DE VIE* ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans.

La participation au concours est de :

- 5 € par photo, qui seront acceptées uniquement en FORMAT 20X30.
- 10 € par fichier numérique (format JPG, en 300 DPI, à fournir par mail). Nous réaliserons votre tirage en format 20x30.

La participation au concours implique l'entièvre acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 - DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert au 15 NOVEMBRE 2025 et jusqu'au **30 AVRIL 2026**. Les photos présentées seront en format 20X30 uniquement, elles seront sans inscription au dos.

4 - MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter jusqu'à 3 photographies au maximum.

La photo peut faire l'objet d'une retouche par le biais d'un logiciel, mais l'utilisation de l'intelligence artificielle est proscrite. Les compositions de création d'images par l'IA seront mises hors concours.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent, être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit de nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos. Ils consentent, à ce titre, que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu au préalable, l'autorisation écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos.

5 - EXPEDITION DES PHOTOS

- 1) Merci d'envoyer vos photos en format 20x30 avec le bulletin de participation ainsi que votre règlement à l'ordre de l'association Club photo de Vedène à l'adresse suivante :
**Club Photo de Vedène. 3 Images - Maison des Associations - 80, rue de Verdun
BP 30026 - 84271 VEDENE cedex**

- 2) Si vous envoyez des fichiers numériques format JPG, en 300 DPI par mail, voici l'adresse : ajardindesartsvedene@gmail.com

Vous expédierez alors par courrier votre bulletin de participation accompagné de votre règlement (nous vous accuserons réception de votre courrier) à l'adresse suivante :

**Club Photo de Vedène. 3 Images - Maison des Associations - 80, rue de Verdun
BP 30026 - 84271 VEDENE cedex**

- 3) Dans le cas où vous souhaiteriez déposer vos tirages et votre dossier de participation, accompagné du règlement correspondant, veuillez-vous rendre à l'adresse suivante :
Club Photo de Vedène - Maison des Associations - 80, rue de Verdun 84270 VEDENE

6 - JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury de trois à cinq personnes sera constitué pour sélectionner les photographies. Le jury aura pour mission de sélectionner et noter les photographies présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres et de préparer le concours et l'exposition au **JARDIN de la PHOTOGRAPHIE** du samedi 16 mai 2026.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique de prises de vues et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation en cas de fraude ou de dysfonctionnement dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

7 - PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 500 €. Les récompenses seront attribuées aux trois premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix, le 16 mai 2026 lors de la journée « **AU JARDIN DE LA PHOTOGRAPHIE** »

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 17 mai 2026.

Les lots ne seront ni repris ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contrevaleur en espèces.

Le club photo de Vedène se réserve le droit de diffuser les photos lauréates sur tout support.

8 - INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Retrouvez-nous sur [Facebook](#). Au Jardin de la PHOTOGRAPHIE

BULLETIN DE PARTICIPATION. A nous retourner obligatoirement avec vos photos et votre règlement.


Nom : Prénom :

Adresse :

Ville / code postal :

Téléphone : Portable :

Mail : @

- Une photo 20x30 5 € deux photos 20x30 10 € trois photos 20x30 15 €
 1 fichier numérique 10€ 2 fichiers numériques 20€ 3 fichiers numériques 30€